

# Téléphonie numérique

## LA COMPOSITION À 10 CHIFFRES

### La composition à dix chiffres pour les communications locales est maintenant en vigueur dans plusieurs régions.

Au cours des dernières années, l'émergence de nouveaux services de communication a contribué à la croissance vertigineuse de la demande de numéros de téléphone dans de nombreuses régions au Canada.

Ainsi, tous les clients de la Téléphonie numérique Cogeco, que ce soit pour un appel local ou vers n'importe où en Amérique du Nord, doivent composer en tout temps les 10 chiffres du numéro de téléphone de la personne qu'ils tentent de joindre.

Pour répondre à cette demande, la composition à dix chiffres pour les communications locales s'impose.

Qu'est-ce que la composition à dix chiffres ?

Dans quelles régions la composition à dix chiffres sera-t-elle nécessaire ?

Dans quelles régions seront ajoutés les deux nouveaux indicatifs régionaux ?

Votre numéro de téléphone changera-t-il ?

Programmer dès maintenant vos appareils et fonctions

Dates et changements importants

#### Qu'est-ce que la composition à dix chiffres ?

La composition à dix chiffres signifie que, pour établir une communication locale, vous devez simplement ajouter les trois chiffres de l'indicatif régional avant le numéro de téléphone à sept chiffres que vous composiez auparavant.

Par souci de sécurité et de commodité, les services d'urgence 911 demeurent inchangés : vous n'aurez qu'à composer les trois chiffres 9-1-1.

#### Dans quelles régions la composition à dix chiffres sera-t-elle nécessaire ?

Les usagers habitant et travaillant dans les régions suivantes doivent composer les numéros à dix chiffres :

- 418 région de l'est du Québec
- 450 région de la périphérie de Montréal
- 514 région de Montréal
- 519 région du sud-ouest de l'Ontario
- 613 région de l'est de l'Ontario
- 705 région du nord-est de l'Ontario
- 819 région du nord, centre et ouest du Québec

#### Dans quelles régions seront ajoutés les deux nouveaux indicatifs régionaux ?

Après le mois d'octobre 2006, la zone 514 au Québec et la zone 519 en Ontario disposeront chacune d'un nouvel indicatif régional :

- 438 dans la zone 514 au Québec
- 226 dans la zone 519 en Ontario

### **Votre numéro de téléphone changera-t-il ?**

Les nouveaux indicatifs régionaux seront attribués uniquement aux nouveaux numéros de téléphone et coexisteront avec les indicatifs régionaux existants sur le même territoire. Par conséquent, votre numéro de téléphone ne changera pas.

### **VOUS DEVEZ DÈS MAINTENANT PROGRAMMER VOS APPAREILS ET COMPOSER 10 CHIFFRES POUR VOS APPELS LOCAUX**

Après la présente période de transition en octobre, toutes les communications locales devront être précédées de l'indicatif régional, sinon elles ne pourront être établies. Pour vous assurer d'être bien préparé n'oubliez pas de programmer vos appareils et fonctions téléphoniques en ajoutant l'indicatif régional à tous vos numéros :

- Listes de composition abrégée
- Options et fonctions téléphoniques (Renvoi automatique, etc.)
- Télécopieurs
- Modems et composeurs Internet
- Appareils pour malentendants
- Téléphones cellulaires et autres appareils sans fil
- Systèmes d'alarme et de sécurité

Si vous voulez en savoir davantage, visitez [www.10chiffres.ca](http://www.10chiffres.ca)